

PETIT OFFICE

DE LA

TRÈS SAINTE VIERGE



PETIT OFFICE

DE LA

TRÈS SAINTE VIERGE

AUGMENTÉ DE

l'Office de l'Immaculée Conception

et de la Médaille miraculeuse

NIHIL OBSTAT :

Brugis, 22 Aprilis 1924

ALB. BOONE, S. J.

IMPRIMATUR :

Brugis, 24 Aprilis 1924

H. VAN DEN BERGHE, Vic. gen.



NOTIONS HISTORIQUES

SUR LE

PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE

La prière adressée à la Sainte Vierge sous une forme liturgique remonte à une haute antiquité tant en Orient qu'en Occident. On trouve dans l'Église grecque des Heures de la Très Sainte Vierge composées par S. Jean Damascène au VIII^m^e siècle. Les premières traces d'une dévotion semblable se rencontrent dans l'Église latine au siècle suivant, car Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, dit dans son commentaire sur la Règle de S. Benoît : « Que les moines réciteront l'office prescrit par la règle en y ajoutant l'office de la Sainte Vierge » et cela d'après une ordonnance du pape Zacharie. Il faut remarquer que cet office de surrogation n'est pas signalé comme une dévotion nouvelle mais comme une pratique déjà en usage dans l'Église.

Cette pieuse coutume étant tombée en désuétude, S. Pierre Damien la rétablit au XI^m^e siècle dans les monastères dont il entreprit la réforme.

Lors de la prédication de la première croisade au Concile de Clermont (1095) le pape Urbain II ordonna, pour obtenir la protection de la Sainte Vierge sur cette expédition, que tous ceux qui étaient tenus à l'office canonial y ajouteraient l'office de Notre-Dame.

Au XVI^m^e siècle, S. Pie V en dispensa les prêtres séculiers absorbés par les soins du ministère ; enfin la dernière réforme du Bréviaire en a relevé les religieux tenus à la récitation de l'office au chœur.

Mais, si l'obligation ne subsiste plus, l'Église encourage vivement ses enfants à la pratique de cette dévotion. Plusieurs ordres monastiques, par suite de constitutions particulières, l'ajoutent au grand office. Beaucoup de congrégations de femmes, vouées aux œuvres de miséricorde, l'ont adopté en place de l'office canonial, enfin un grand nombre de pieux laïques, suivant en cela l'exemple des saints, ne manquent pas de payer chaque jour ce tribut de louanges à la Très Sainte Vierge.

Pour encourager la dévotion des fidèles, l'Église a attaché à la récitation du petit office :

1^o Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour quiconque l'aura récité chaque jour pendant un mois.

2^o Une indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois que l'on récite cet office.

3^o Une indulgence de trois cents jours pour la récitation des Matines et des Laudes.

NOTA. — Pour gagner ces indulgences, le Petit Office doit être récité en latin.

Si nous voyons les Papes, pendant le cours des âges, prescrire la récitation du Petit Office et l'enrichir d'indulgences, c'est qu'outre la protection puissante de Notre Dame obtenue pour l'Église entière par cette prière liturgique, ils constataient le fruit qu'en tiraient les âmes des fidèles. En effet, plus la dévotion à la Sainte Vierge est florissante, plus le culte divin en général prend de développement. Les secrets desseins de Dieu ont si étroitement uni le Christ et Notre-Dame que tout ce qui honore la Mère, glorifie son divin Fils. Mais pour aimer il faut connaître et où apprendre à connaître Marie sinon dans les Livres Saints, non seulement du Nouveau, mais encore de l'Ancien Testament où, dans les figures qui annoncent le Christ, les Pères nous signalent toujours un trait qui s'applique à sa Mère. « Ignorer les Écritures, disait Saint Jérôme, c'est ignorer le Christ ». Toutes proportions gardées, on peut dire qu'ignorer les textes que l'Église applique à Marie, c'est se priver de bien des lumières sur cette divine Mère et s'exposer à laisser s'affaiblir l'amour filial qui lui est dû. Cependant la Sainte Écriture n'est pas à la portée de tous ! L'Église y a pourvu en rassemblant dans cet office en l'honneur de la Vierge ceux des psaumes qui peuvent lui être appliqués plus particulièrement, celles des prophéties qui la concernent et quelques-unes des figures qui sont de nature à mettre en lumière les prérogatives incomparables de sa maternité divine. Pussions-nous en méditant ces textes, où circule une sève puissante de doctrine, donner à notre dévotion envers la Sainte Vierge des bases assurées et y trouver une forme solide de prières en l'honneur de celle qui, étant la Mère de Dieu, est aussi la nôtre.

Structure du petit office et indications sur la manière de le réciter.

Le Petit Office de la Sainte Vierge se compose comme l'office canonial de sept parties ou « Heures » qui se récitent aux différentes heures de la journée en mémoire de cette parole de David : « Sept fois le jour j'ai chanté vos louanges », ainsi que d'un office de nuit : les Matines. Les Heures de la journée portent les noms de : Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. La célébration de l'office de nuit ne se pratiquant plus que dans quelques ordres religieux, on joint à présent les Matines aux Laudes pour se conformer au nombre de sept Heures mentionné plus haut, il est cependant permis de séparer ces deux offices en cas de nécessité. Il est recommandé de se rapprocher autant que possible pour la récitation du Petit Office en particulier, de ce qui est prescrit pour la récitation de l'office canonial. C'est-à-dire de réciter les Vêpres et les Complies dans l'après-midi sauf depuis le premier samedi de Carême jusqu'à Pâques, temps où, les dimanches exceptés, les Vêpres doivent être dites avant le repas de midi en souvenir de l'ancienne discipline du jeûne quadragésimal qui ne permettait pas de prendre de nourriture avant l'heure de Vêpres. Matines et Laudes peuvent être récitées vers la fin de l'après-midi ou de bonne heure dans la matinée du lendemain. Les petites heures : Prime, Tierce, Sexte et None se disent le matin et il n'est pas permis d'intervertir l'ordre de ces Heures, ni d'y introduire des prières de dévotion particulière.

Au commencement de chaque Heure, on doit dire l'Ave Maria, excepté à Laudes lorsqu'on joint immédiatement cette Heure aux Matines.

On fait le signe de la croix en disant le *Ψ. Deus in adiutorium meum intende*, en commençant le Benedictus, le Magnificat, le Nunc dimittis et à la bénédiction de Complies.

On se signe sur les lèvres avec le pouce au *Ψ. Domine labia mea aperies* de Matines, et sur le cœur au *Ψ. Convertite nos Deus...* de Complies.

Les Matines du Petit Office sont divisées en trois nocturnes, de trois psaumes chacun, qui se disent alternativement selon les jours de la semaine. Les leçons sont les mêmes chaque jour et pendant toute l'année, sauf au temps de l'Avent, comme cela sera indiqué au cours de

l'office. Les différentes époques de l'année liturgique apportent dans les antiennes quelques changements qui seront signalés en leur lieu.

Depuis la Septuagésime jusqu'au Samedi Saint on dit au commencement des Heures : *Laus tibi Domine rex aeternae gloriae* à la place de l'*Alleluia*, suspendu en ce temps de pénitence. Le *Te Deum* est aussi omis pendant ce temps, ainsi que pendant l'Avent, excepté les jours de fêtes de la Sainte Vierge, même transférées. Quand on récite le *Te Deum*, le 3^e Répons est omis et on ajoute le *Gloria* à la fin du deuxième Répons.

Pendant le Temps Pascal, c'est-à-dire depuis les Vêpres du Samedi Saint jusqu'à None du samedi de la Pentecôte, on n'ajoute pas *Alleluia* aux Antiennes, Verset, et Répons.

Au temps de la Passion et pendant la Semaine Sainte on continue à dire le *Gloria Patri* partout où cela est indiqué, mais la récitation publique du Petit Office est interdite les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Le jour où l'on célèbre la fête de l'Annonciation, même si la fête est transférée, on dit l'Office comme pendant l'Avent, depuis les Vêpres de la veille jusqu'aux Complies de la fête.

Lorsqu'on récite le Petit Office en particulier, l'Antienne finale doit être dite deux fois par jour après Laudes et après Complies. Cependant, si après Laudes on ajoute immédiatement une ou plusieurs petites Heures, l'Antienne finale ne se dit qu'après la dernière.

Quand on sépare les Laudes des Matines, il faut terminer le dernier office, c'est-à-dire ajouter après le *Te Deum* ou le 3^e Répons : le *Ps. Domine exaudi orationem meam. Rj. Et clamor meus ad te veniat, l'Oraison des Laudes. Ps. Domine exaudi... Rj. Et clamor... Le Ps. Benedicamus Domino. Rj. Deo gratias. Ps. Fidelium animae per misericordiam Dei requiescant in pace. Rj. Amen. Pater noster. Ps. Dominus det nobis suam pacem. Rj. Et vitam aeternam. Amen.*

Lorsqu'on récite les petites Heures séparément, il faut terminer chacune de celles-ci par le *Pater* et le *Ps. Dominus det nobis suam pacem. Rj. Et vitam aeternam. Amen.*

Après Complies, on doit toujours dire *Pater, Ave, Credo*, même si l'on récite immédiatement les Matines du lendemain.

Indications pour la récitation du petit office en dehors de l'office canonial.

Pour la récitation en commun du Petit Office, on a soin de désigner à l'avance l'hebdomadier, c'est-à-dire celui qui fait les fonctions d'officiant pour la semaine et deux choristes dont le rôle sera expliqué plus loin. On se divise en deux chœurs : le premier chœur est du côté de l'hebdomadier, le second du côté opposé.

Le supérieur ou la personne la plus ancienne, préside le chœur, donne le signal pour commencer l'office, dit les Bénédiction qui précèdent les leçons, ainsi que la bénédiction de Complies ; commence la 1^{re} Antienne à Matines et le Te Deum (quand on doit le dire).

L'Hebdomadier dit les versets : *Deus in adiutorium meum intende. Domine labia mea aperies. Converte nos Deus salutaris noster*, le chœur entier lui répond et poursuit jusqu'aux psaumes qui se disent alternativement par côtés de chœur.

L'Hebdomadier dit encore le *Pater Noster* et l'absolution qui précèdent les leçons, il commence l'Hymne à Matines, à Laudes et à Vêpres. La première Antienne de chaque Heure (excepté à Matines), l'Antienne du Magnificat, du Benedictus, du Nunc dimittis. Il récite la troisième leçon, les Capitules et les oraisons ainsi que le verset et l'oraison de l'Antienne finale.

Les deux choristes récitent ensemble l'Invitatoire, qui est aussitôt répété par tout le chœur. Ils disent le psaume *Venite Exsultemus* auquel le chœur répond par les versets de l'Invitatoire, et récitent les versets qui suivent les Capitules.

Le premier choriste demande la bénédiction et récite la première leçon. Le deuxième choriste dit les premiers mots du répons ainsi que le verset, la leçon suivante est dite par le deuxième choriste et le répons par le premier, le 3^{me} Répons (quand on le dit) revient au deuxième choriste.

Le chœur entier continue les répons commencés par les choristes et les Antiennes commencées par l'Hebdomadier. Les Hymnes sont récitées alternativement par côté de chœur.

On doit incliner la tête au Gloria Patri et pendant la dernière strophe des Hymnes. On fléchit les genoux aux paroles : *Venite adoremus et procidamus ante Deum*, du psaume invitational, au verset *Te ergo quaesumus* du

Te Deum, et pendant la première strophe de l'hymne *Ave Maris Stella*.

Il est permis de s'asseoir pendant la récitation des psaumes et des leçons, le reste de l'office se récite debout. L'Antienne finale se dit à genoux ainsi que Pater, Ave, Credo, après Complies, excepté depuis les vêpres du samedi jusqu'aux Complies du dimanche et pendant tout le temps pascal.

On dit à voix basse l'« *Ave Maria* » qui précède les Heures et le « Pater noster » qui les suit, mais à la fin du Nocturne les mots : « *Pater Noster* » se disent à haute voix, le reste à voix basse jusqu'à *Et ne nos inducas in tentationem* qui se disent également à haute voix.

Les jours où l'on célèbre dans le diocèse ou dans l'ordre auquel on est affilié, une fête de rite double, les Antiennes doivent être doublées, c'est-à-dire récitées en entier, avant et après les psaumes et les cantiques, à Vêpres, Matines et Laudes.

Chaque fois que l'on cesse la récitation de l'office au chœur, on doit terminer l'office par le *Pater*, le *Ÿ. Dominus det nobis suam pacem. R7. Et vitam aeternam. Amen*, et l'Antienne finale à la Sainte Vierge selon le temps.





Oraison Dominicale

Pater noster qui es in caelis sanctificetur nomen tuum. Advéniat regnum tuum. Fiat volúntas tua sicut in caelo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hódie et dimítte nobis, débita nostra sicut et nos dimíttimus débitóribus nostris et ne nos indúcas in tentatiónem. Sed libera nos a malo.

Ry. Amen.

Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié. Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation : mais délivrez-nous du mal.

Ry. Ainsi soit-il.

Salutation Angélique

Ave María, grátia plena, Dóminus tecum : benedicta tu in muliéribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta María, Mater Dei, ora pro nobis peccatóribus, nunc et in hora mortis nostrae.

Ry. Amen.

Je vous salue, Marie pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.

Ry. Ainsi soit-il.

SYMBOLE DES APOTRES.

Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem coeli et terrae. Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine. passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus : descendit ad inferos : tertia die resurrexit a mortuis : ascendit ad caelos, sedet ad dexteram Dei patris Omnipotentis : inde venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum Sanctum, Sanctam Ecclesiam catholicam, Sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam aeternam.

R̄. Amen.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli : est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant : d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. R̄. Ainsi soit-il.

Avant l'office on peut réciter cette prière de préparation tirée du Bréviaire Romain :

Aperi Dómine, os meum ad benedicendum Nomen Sanctum tuum : munda quoque cor meum ab ómnibus, vanis, perversis, et aliénis cogi-

Ouvrez Seigneur mes lèvres pour qu'elles bénissent votre Saint Nom. Purifiez aussi mon cœur de toutes les pensées vaines, mauvaises et étran-

tationibus : intellectum illuminata, affectum inflammata, ut digne, attente, ac devôte, hoc officium recitare valeam et exaudiri merear ante conspectum divinæ Majestatis tuæ, per Christum Dñm nostrum. Amen.

Dómine in unióne illius divinæ intentionis qua ipse in terris laudes Deo persolvisti, has tibi Horas persólvo.

gères, illuminez mon intelligence, enflammez mon cœur, afin que je puisse réciter cet office dignement, attentivement et dévotement, et que je mérite d'être exaucé en présence de votre divine Majesté, par le Christ Notre-Seigneur, Ainsi soit-il.

Seigneur, en union avec la divine intention qui vous animait, lorsque sur la terre vous offriez vos louanges à Dieu, je vous offre ces Heures.

Le Pape Léon XIII a accordé à tous les fidèles qui réciteraient avec dévotion la prière suivante, l'indulgence plénière de toutes les fautes de fragilité commises pendant l'office. Cette prière doit être récitée à genoux aussitôt après l'office.

Sacrosánctæ et individuae Trinitáti, crucifixi Dómini nostri Jesu Christi humanitáti, beatissimæ et gloriosíssimæ sempérque vírginis Mariæ fecúndæ integritáti, et ómnium sanctórum universitáti, sit sempitérna laus, honor, virtus et glória ab omni creatúra, nobisque remissio ómnium peccatórum per infinita sáecula saeculórum.

Amen.

A la Très Sainte et indivisible Trinité, à l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, à l'intégrité féconde de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours Vierge et à l'assemblée de tous les saints, louange éternelle, honneur, puissance et gloire de la part de toute créature, et à nous la rémission de tous nos péchés dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ÿ. Beáta víscera Ma-
riae Vírginis quae porta-
vérunt aetérni Patris Fí-
lium.

R̄. Et beáta úbera
quae lactavérunt Chris-
tum Dóminum.

Pater Noster...

Ave María...

Ÿ. Bienheureuses les
entrailles de la Vierge
Marie qui ont porté le
Fils du Père éternel.

R̄. Et bienheureux le
sein qui a allaité le Christ
Notre-Seigneur. Notre

Père... Je vous salue
Marie.





INDEX

Notions historiques sur le Petit Office de la Sainte Vierge	5
Structure du petit office et indications sur la manière de le réciter	7
Indications pour la récitation du petit office en dehors de l'office canonial	9
Oraison dominicale	11
Salutation angélique	11
Symbole des apôtres	12
Prière avant l'office	12
Prière après l'office	13
PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE MARIE	
A Matines	15
A Laudes	56
A Prime	81
A Tierce	92
A Sexte	100
A None	109
A Vêpres	117
A Complies	139
Antiennes de la Sainte Vierge	150
FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIEN-HEUREUSE VIERGE MARIE	157
Aux 1 ^{es} Vêpres	158
A Matines	160
A Laudes	184
A Prime	187
A Tierce	188
A Sexte	189
A None	190
Aux 2 ^{es} Vêpres	191
LA FÊTE DE LA MANIFESTATION DE L'IMMACULÉE VIERGE MARIE DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE	192
Aux 1 ^{es} Vêpres	192
A Matines	193
A Laudes	208
Aux 2 ^{es} Vêpres	210
